

Mairie de Mirabel aux Baronniees

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu Conseil municipal du 21 août 2020 à 19h30

Présidence : Christian CORNILLAC, *Maire*.

Secrétaire de séance : Guy BÉRENGER

Présents : Sabine ADRIEN, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Martine FERIAUD, François GIRAUD, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : Stéphane ALLAIS (*pouvoir à GIRAUD*), Laurent CHAREYRE (*pouvoir à PASCAL*), Franck DUVAL (*pouvoir à DONZET*), Stéphanie POUYET (*pouvoir à ADRIEN*),

Absents excusés : /

Absents : Marie CUAZ

Date de convocation du Conseil municipal : 13 août 2020

Heure de la séance : 19 heures 30

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 14 + 4 pouvoirs

La séance est ouverte à 19h45.

1. **Désignation du Secrétaire de séance**

Guy Bérenger est désigné Secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2020.**

Le procès-verbal du 24 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Maire propose l'ajout de trois points à l'ordre du jour : la vente d'une parcelle bien sans maîtres et le demande de subvention auprès de la Région pour la phase travaux de la chapelle du Calvaire.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. **Atelier municipal – Modification projet - Mission du maître d'œuvre**

Le Maire rappelle que le projet de construction d'un atelier municipal a été abandonné en 2019 et remplacé au profit du projet d'implantation d'une caserne des pompiers. Ce choix a pour effet de devoir reprendre intégralement le projet, avec une modification subséquente des orientations initialement choisies.

Dès lors, il demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mission du maître d'œuvre initialement retenu pour l'atelier municipal, l'architecte M. Cerutti Jean-Luc. Le Maire explique que M. Cerutti a fourni une note d'honoraire pour le travail déjà effectué pour un montant de 17 227,20 € mais dit que les pourcentages de chaque sous-mission - type APS, APD, etc. - ne correspondent pas au tarif de la mission de base proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de mettre fin à la mission du maître d'œuvre M. Cerutti pour la construction de l'atelier municipal et donne tout pouvoir au Maire pour régler son solde de tout compte, selon bordereau de prix établi

dans la mission complète d'architecte versée en amont du dossier.

5. Extension réseau public assainissement – Travaux

Le Premier adjoint, Laurent Donzet, précise qu'il n'a pas réceptionné les devis correspondants et propose en conséquence de reporter ce point au prochain Conseil municipal.

L'ensemble des membres présents valide le report.

6. RPIC¹ - Piégon

Le Premier Adjoint, Laurent Donzet, expose que les négociations sont toujours en cours avec la commune de Piégon, une discussion de fond est engagée sur le contenu de la convention et sur le forfait par enfant accueilli à l'école de Mirabel-aux-Baronnies.

L'ensemble des membres présents reporte la décision à un Conseil municipal ultérieur, dès que les négociations avec Piégon auront abouties.

7. Achat parcelle bien sans maître (les Rizannes)

Le Maire explique que M. Pasquier Laurent, propriétaire riverain du terrain de 5250 m², cadastré E-30, sis les Rizannes acquis par la procédure des biens sans maître, a adressé par mail une nouvelle proposition de prix pour son acquisition à hauteur de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la vente de la parcelle E-30 à M. Pasquier Laurent au prix de 5 000 €, autorise le Maire à rédiger l'acte administratif de cession correspondant et lui donne tout pouvoir pour exécuter les formalités afférentes et en suivre la bonne exécution.

8. Chapelle du Calvaire – phase travaux – demande de subvention au Conseil régional

Le Maire et le Troisième adjoint, Jean-Louis Pascal, expliquent qu'après contact avec le conseiller régional référent, et dans la continuité de la délibération du 4 juin 2020, il s'agit de solliciter la Région au titre d'une potentielle participation aux travaux de réfection de la chapelle du Calvaire – phase II travaux.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTE	
Travaux	32 440,00 €	Subvention Conseil départemental (25%)	8 758,80 €
		Subvention Conseil régional (50%)	17 517,60 €
Dépenses imprévues (8%)	2 595,20 €	Autofinancement	8 758,80 €
TOTAL	35 035,20 €	TOTAL	35 035,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte le plan de financement pour la réalisation des travaux de la chapelle du Calvaire
- Autorise le Maire à solliciter une subvention au plus fort taux possible auprès du Conseil régional

¹ Regroupement pédagogique intercommunal concentré

- Donne pouvoir au Maire pour en suivre la bonne exécution et effectuer les démarches afférentes.

9. Questions diverses

- Correspondant défense

Le Maire explique que le Conseil municipal doit désigner un correspondant défense parmi ses membres. Ses coordonnées seront ensuite transmises à la Préfecture. Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défenses et les relations armées-Nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Après discussion les membres présents décident de reporter la désignation du correspondant défense au prochain Conseil municipal.

- Traverse du Village – subvention DETR

Le Maire dit que la subvention pour la phase I de la Traverse du village au titre de la DETR a été refusée au motif du nombre élevé de demandes. Le Maire rappelle que Madame la Sous-Préfète avait pourtant été rencontrée en Mairie en amont du dépôt pour présenter et cadrer le dossier. Il avait été acté de proposer un dossier en trois phases et de solliciter la DETR sur chaque phase. En conséquence, le Premier adjoint, Laurent Donzet, propose qu'un courrier soit adressé à Madame la Sous-Préfète afin d'obtenir de plus amples informations sur les réels motifs ayant conduit au refus d'octroi de la subvention.

- Agrandissement cimetière – proposition achat

Le Maire et le Premier adjoint, Laurent Donzet, présentent un courrier du 5 mars dernier de Christine Chalon, précédemment rencontrée en Mairie en octobre 2019, qui propose à la vente son terrain cadastré G-334 d'une superficie de 1280 m², sis au Clos, directement attenant au cimetière communal. Le terrain susvisé est à l'intérieur de la ZAD du Clos, spécifiquement créée pour permettre l'agrandissement du cimetière. Le prix proposé est de 30 € / m² soit 38 400 €. Après discussion, les élus proposent de faire une contre-proposition par courrier à l'attention du vendeur.

- Problème inscription périscolaire

Le Cinquième adjoint, Guy Bérenger, signale que plusieurs parents rencontrent des difficultés pour inscrire leurs enfants à la cantine et à la garderie municipale.

- Souvenir français

Le Cinquième adjoint, Guy Bérenger, rappelle que Madame la Présidente du Souvenir français souhaite restaurer la tombe du soldat Maurice Polion, mort pour la France le 29 mai 1940 à Hucherneville. Les élus demandent à ce qu'un RDV soit pris avec le Souvenir français.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Le Secrétaire de séance,
Guy BÉRENGER



